



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0323**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2014 - Attribution de subventions à Grand Lyon habitat, l'Office public de l'habitat
(OPH) du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0323**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Grand Lyon habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Pierre Bénite du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014 par voie d'avenants, acté par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération, ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité avec les partenaires suivants : communes, Etat, région Rhône-Alpes et bailleurs sociaux du territoire.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 44 500 € net de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune de Pierre Bénite pour l'année 2014.

La programmation des actions pour l'année 2014 concourt aux objectifs suivants :

- maintien de la qualité du service rendu aux habitants des résidences de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône par un entretien renforcé des parties communes et des espaces extérieurs ;
- poursuite d'une démarche de médiation et d'accompagnement social auprès des familles de gens du voyage relogées en juillet 2012 au sein de la résidence les Iris gérée par Grand Lyon Habitat ;
- mise en place d'une équipe de médiateurs chargés d'action de prévention-sécurité et de médiation sociale.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2014 est estimé à 260 170 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 44 500 € net de taxes réparti comme suit :

- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône :	21 000 €
- OPH Grand Lyon habitat :	3 500 €
- Commune de Pierre Bénite :	20 000 €

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2014 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé au présent projet de décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 44 500 € nets de taxes réparti comme suit :

- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône :	21 000 €
- OPH Grand Lyon habitat :	3 500 €
- Commune de Pierre Bénite :	20 000 €

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Pierre Bénite pour l'année 2014,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat et la Commune de Pierre Bénite, définissant notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657 341 et 65 737 - fonction 824 - opération n° 0P17O2885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.